



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Conseil syndical du 06 janvier 2016 Compte rendu

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 6 janvier 2016 à 17 heures salle du conseil de la mairie de Guillestre, sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président de l'association du Pays du Grand briançonnais des Ecrins au Queyras, entité transformée par décret au 1 janvier 2016 en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

| Titulaires | | Suppléants | |
|---|---------|---------------------|----------|
| Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix | | | |
| Maurice DUFFOUR | Présent | Francine DARDEN | Présente |
| Alain FARDELLA | Présent | Sébastien FINE | Présent |
| Pierre LEROY | Présent | Anne Marie PEYTHIEU | Absente |
| Jean Michel REYMOND | Présent | Eric PEYTHIEU | Absent |
| Catherine VALDENNAIRE | Présent | Jean Pierre SEVREZ | Absent |
| Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix | | | |
| Cyrille DRUJON D ASTROS | Présent | Jean Robert RICHARD | Présent |
| Jean CONREAUX | Présent | Martin FAURE | Présent |
| Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix | | | |
| Max BREMOND | Présent | Dominique MOULIN | Présent |
| Bernard LETERRIER | Présent | Jean Louis BERARD | Absent |
| Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix | | | |
| Christian LAURENS | Présent | Jacques BONNARDEL | Présent |
| Christian GROSSAN | Présent | Serge LAURENS | Absent |

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Administration générale

Délibération 2016-001 Installation du Conseil syndical

Monsieur Jean CONREAUX, doyen de l'assemblée, procède à l'appel nominal des Conseillers syndicaux. Les délégués titulaires du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ont été désignés par délibération des 4 communautés de communes membres, lecture est faite dans l'ordre donnée sur les délibérations, pour

| | |
|---|---------------------------|
| Communauté de communes du Briançonnais |Représentant 5 voix |
| Maurice DUFFOUR | Conseiller communautaire |
| Alain FARDELLA | Président |
| Pierre LEROY | Vice-président |
| Jean Michel REYMOND | Conseiller communautaire |
| Catherine VALDENNAIRE | Conseillère communautaire |
| Communauté de communes du Guillestrois |Représentant 2 voix |
| Max BREMOND | Président |
| Bernard LETERRIER | Vice-président |
| Communauté de communes du Pays des Ecrins |Représentant 2 voix |
| Cyrille DRUJON D ASTROS | Président |
| Jean CONREAUX | Vice-président |
| Communauté de communes de l'Escarton du Queyras |Représentant 2 voix |
| Christian LAURENS | Président |
| Christian GROSSANS | Vice-président |

Les délégués suppléants du PETR ont été désignés par délibération des 4 EPCI membres, lecture est faite dans l'ordre écrit sur les délibérations,



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Conseil syndical du 06 janvier 2016 Compte rendu

Communauté de communes du Briançonnais

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Francine DAERDEN | Conseillère communautaire |
| Sébastien FINE | Vice président |
| Anne Marie PEYTHIEU | Conseillère communautaire |
| Eric PEYTHIEU | Conseiller communautaire |
| Jean Pierre SEVREZ | Vice président |

Communauté de communes du Guillestrois

| | |
|-------------------|--------------------------|
| Dominique MOULIN | Conseiller communautaire |
| Jean Louis BERARD | Vice président |

Communauté de communes du Pays des Ecrins

| | |
|---------------------|----------------|
| Jean Robert RICHARD | Vice Président |
| Martin FAURE | Vice Président |

Communauté de communes de l'Escarton du Queyras

| | |
|-------------------|--------------------------|
| Jacques BONNARDEL | Conseiller communautaire |
| Serge LAURENS | Conseiller communautaire |

Le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est installé.

Délibération N° 2016.002 : Election du Président

Est candidat : Monsieur Pierre LEROY

Monsieur Jean CONREAUX prend acte de cette candidature. Il propose aux conseillers de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou à main levée. Le vote à main levée est retenu.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Pierre LEROY est élu Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Délibération N° 2016.003 : Election des Vice-Présidents

Monsieur Le Président propose aux conseillers de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou à main levée. Le vote à main levée est retenu.

▪ ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur DRUJON D ASTROS Cyrille est proposé à ce poste.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur DRUJON D ASTROS Cyrille est élu à l'unanimité premier Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

▪ ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur BREMOND Max est proposé à ce poste.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Max BREMOND est élu, à l'unanimité, deuxième Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

▪ ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian LAURENS est proposé à ce poste.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Christian LAURENS est élu, à l'unanimité, troisième Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Délibération N° 2016.004 : Composition du Bureau syndical

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- Président Monsieur Pierre LEROY
- 1^{er} vice-président Monsieur Cyrille DRUJON D ASTROS

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 04 92 45 50 18 Mail : accueil@paysgrandbriançonnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

- 2^{ème} vice-président Monsieur Max BREMOND
- 3^{ème} vice-président Monsieur Christian LAURENS
- Invité permanent Monsieur Alain FARDELLA

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.005 : Délégations données au Président

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de déléguer au Président les attributions suivantes : préparer et exécuter les délibérations de l'organe délibérant, d'ordonner les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du syndicat mixte ; préparer et déposer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers, et en signer toutes les conventions ou documents inhérents ; prendre toute décision et dans le respect de la procédure interne des marchés publics concernant la préparation d'exécution et le règlement des marchés de travaux ,de fournitures et de services et des accords cadres ,ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; passer des contrats d'assurance ; créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux et nommer les régisseurs ; tenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ; fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ; procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ; réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical ; régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat mixte ; passer et signer, en règle générale, toute convention de partenariat ne grevant pas le budget du PETR ; passer et signer les contrats avec les agents du syndicat mixte et actes afférents tels les ordres de mission et frais de déplacement ; signer les ordres de mission des élus ou de tout autre personne autorisée.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.006 : Délégation du comité syndical au bureau

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de déléguer au bureau les attributions suivantes : préparer le compte administratif, le budget, les budgets annexes et toutes décisions budgétaires modificatives ; décider de toutes mesures d'application et de mise en œuvre concrète des choix ou orientations du conseil syndical; décider des initiatives et démarches préparatoires à la prise de décision du conseil syndical en matière d'engagement de nouvelles actions, notamment en ce qui concerne les recherches de financement, de partenariat pour le montage d'actions; faciliter le fonctionnement des commissions et groupes de travail; préparer les conseils syndicaux et les projets de plans d'actions, recueillir et analyser les propositions des commissions thématiques ; examiner les conventions particulières et les avenants aux conventions cadres adoptées par le conseil syndical et approuver les conventions nécessaires à la réalisation des plans d'actions ; de préciser que le Président devra rendre compte à chaque conseil syndical des délibérations et autres travaux du bureau.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.007 : Compétences et missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras reprenne les missions de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras sur les programmes déjà en cours LEADER, Gestion Intégrée des Risques Naturels, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Contrat Régional d'Equilibre des Territoires et les conventions inhérentes à ces programmes ; organise à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation les différents acteurs publics et privés du territoire, et les projets en cours sur les communauté de communes ; conduise les réflexions et mène les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire ; rédige le projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social de son périmètre ; exerce des activités d'études nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le projet de territoire ; constitue le cadre de contractualisation infra régional et infra départemental des politiques de développement d aménagement et de solidarité entre les territoires ; exerce les fonctions de



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Conseil syndical du 06 janvier 2016 Compte rendu

représentation auprès des Pouvoirs Publics et de négocier en son nom ; soit garant des stratégies territoriales ; assure l'ingénierie des projets issus du programme d'action ou d'intérêt du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ; donne des avis d'opportunité sur les projets présentés aux financements publics sur le territoire ; veille à la bonne utilisation des fonds publics dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire ; coordonne la politique de communication et d'animation du projet de territoire ;

mette en place des commissions afin de travailler sur les principes de mutualisations et de mise en commun de services unifiés afin d'aboutir à une convention territoriale.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.008 : Classement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras dans une strate démographique pour assimilation à une commune de plus de 3 500 habitants

d'assimiler le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, composé exclusivement de établissements publics de coopération intercommunale, à une commune de plus de 3 500 habitants.

POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

Délibération N° 2016.009 : Transfert des biens de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'exécuter le transfert des contrats, biens, conventions et avenants listés ci-dessus ; d'indiquer que les ouvertures de crédits budgétaires nécessaires à ces opérations sont portées au budget de l'exercice 2016 ; d'autoriser le Président à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces transferts et, notamment, les contrats, avenants et conventions

11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.010 : Mise en place des indemnités de mandat

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité De mettre en place une indemnité nette mensuelle de 500 euros pour le Président à partir de son élection ; De mettre en place une indemnité nette mensuelle de 100 euros pour les Vice-Présidents à partir de leur élection ; De rembourser les frais de déplacement des membres du bureau dans l'exercice de leur fonction sur justificatif ; D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision ;

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.011 : Suspension des indemnités de mandat des Vice-Présidents

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à la majorité absolue que les indemnités des Vice Présidents ne soient pas suspendues à compter du 6 janvier 2016 ; D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision ; De préciser que ces montants n'étant pas inscrits au budget il sera nécessaire de faire une modification impactant directement la contribution 2016 des communautés de communes. au PETR

POUR : 1 CONTRE : 4 ABSTENTION : 6

Délibération N°2016.012 : Mise en place d'un contrat d'assurances statutaires

Délibération retirée

Délibération N° 2006.13 : Adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au régime d'assurance chômage.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au régime d'assurance chômage ; de cotiser auprès de l'URSSAF pour l'ensemble des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement du régime d'assurance-chômage pour les personnels non titulaires ; d'indiquer que les ouvertures de crédits budgétaires nécessaires à ces opérations sont portées au budget de l'exercice ;



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Conseil syndical du 06 janvier 2016 Compte rendu

d'autoriser Monsieur le Président à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du contrat d'adhésion. POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N°2016.014 : Adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au service paie du centre de gestion des Hautes Alpes

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité D'accepter l'adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au régime d'assurance chômage ; De cotiser auprès de l'URSSAF pour l'ensemble des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement du régime d'assurance-chômage pour les personnels non titulaires ; D'indiquer que les ouvertures de crédits budgétaires nécessaires à ces opérations sont portées au budget de l'exercice ;

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.015 : Délégation de signature au Président pour la dématérialisation – contrat ACTE avec l'Etat

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité D'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1 janvier 2016 ; D'autoriser le Président à signer la convention et de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ressources humaines

Délibération N° 2016.016 : Reprise des personnels de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras et création des emplois permanents au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le transfert du personnel de l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras dans les conditions exposées ci-dessus, à compter du 1 janvier 2016, vers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ; La création, à compter du 1 janvier 2016, d'un emploi de Direction à temps complet, dont la rémunération est basée sur le grade d'Attaché principal et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; La création, à compter du 1 janvier 2016, d'un emploi de Chef de projet LEADER à temps complet, dont la rémunération est basée sur le grade d'Attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; La création, à compter du 1 janvier 2016, d'un emploi de Chargé de mission gestion intégrée des risques naturels à temps complet, dont la rémunération est basée sur le grade d'Attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; D'autoriser le Président à procéder, sur ces emplois, à la nomination à titre permanent des salariés transférés de l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras au le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ; D'autoriser le Président à signer, avec les trois salariées de l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, un nouveau contrat à durée indéterminée de droit public au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.017 : Créations d'emplois non permanents

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service, un poste de chargé de mission énergie pour un contrat à durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016 dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché, et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; De créer pour les besoins de service, un poste de chargé de mission développement pour un contrat à durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016 dont la rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché, et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; De créer pour les besoins de service, un poste de gestionnaire LEADER pour un contrat à durée déterminée se terminant le 31 décembre 2018 dont la rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade de rédacteur, et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; De créer pour les besoins de services, un poste de secrétaire à temps non complet de 28 heures pour un contrat à durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016 dont le niveau de rémunération sera calculée compte tenu de la

nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'adjoint administratif territorial, et complétée par le régime indemnitaire correspondant ; D'autoriser le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante par voie contractuelle ; D'inscrire la dépense correspondante au budget 2016 ;

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.018 : Création du tableau des effectifs

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs et de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.019 : Mise en place des régimes indemnitaires

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de l'attribution des primes et indemnités auxquels sont éligibles les différents cadres d'emploi de la collectivité selon le tableau d'affectation ; Que le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération soit effectué mensuellement, de l'autoriser à en fixer individuellement le montant ainsi que les modalités d'attribution ; Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 janvier 2016 ; D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6

Délibération N° 2016.020 : Mise en place des prestations sociales

Délibération reportée

Délibération 2016.021 : Frais de déplacement du personnel

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de que les frais d'hébergement et de repas sont remboursés selon le barème fixé par arrêté conjoint par le Ministère en charge de la Fonction Publique et du Ministère du Budget, soit 60 € pour le remboursement des frais d'hébergement et 15,25 € de taux forfaitaire par repas ; D'appliquer pour les remboursements des frais de déplacement du personnel le barème de la fonction publique en vigueur ; Que les frais de déplacement sont calculés en fonction de la réalité du trajet effectué, c'est à dire soit du lieu du domicile au lieu de mission ou du lieu de travail au lieu de la mission en particulier si l'agent a auparavant du se rendre sur son lieu de travail pour nécessité de service ; D'approuver les dispositions relatives à la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas du personnel du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ; D'autoriser le Président à signer toute pièce s'y rapportant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.022 : Statut et gratification des étudiants stagiaires

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou non diplômante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire, universitaire ou professionnel, et ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité ; D'établir comme dans la fonction publique d'État, une convention de stage tripartite entre l'étudiant stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité. Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...) ainsi que les modalités d'évaluation du stage ; D'appliquer dans un souci de parité entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, les mêmes modalités de gratification que celles définies pour la fonction publique d'État. Ainsi, l'étudiant stagiaire recevra une gratification mensuelle exonérée de cotisations sociales dès lors qu'elle ne dépasse pas 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale, soit 554,4€ pour une durée de présence égale à 35 heures hebdomadaires ; D'autoriser le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras à verser une gratification aux étudiants en stage d'une durée supérieure à deux mois pour mener des missions d'études ou de recherches dans le cadre de la mise en œuvre de projets, ou mettre en pratique la formation théorique à un métier de la fonction publique territoriale ; D'affecter les crédits nécessaires au budget 2016 ; D'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.023 : ouverture du budget principal M14

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide l'ouverture du budget principal mettant en œuvre les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14 ; De présenter et de voter ce budget par nature.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.024 : Reprise du budget prévisionnel 2016

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le budget prévisionnel 2016 ; décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau présenté

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.025 : Désignation des élus référents aux missions du P.E.T.R et au GAL

Le conseil syndical décide de reporter la délibération

Délibération 2016.026 : LEADER 2014 – 2020 - Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, et autorisation de signature

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la stratégie «Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » et son plan d'actions ; D'approuver la convention et ses annexes liant la Direction Régionale de l'Agence de Services de Paiement, Organisme de Paiement (OP), le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion (AG) et le P.E.T.R du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras ; De mandater, Monsieur le Président du Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras pour négocier et signer ladite convention ; D'approuver la composition du comité de programmation LEADER annexée à la présente délibération ; De déléguer au comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais le pouvoir d'instruire et de programmer les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que de permettre l'évolution de la composition du comité de programmation ; De préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget annuel de chaque exercice compris dans la période de programmation et qu'ils permettent au Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras d'animer et de gérer LEADER en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 2016.027 - LEADER Animation année 2016, demande de financement auprès de l'autorité de gestion régionale et le Conseil régional

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2016 ; De solliciter et accepter des subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ; D'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers concernant la gestion du dispositif, De préciser que les crédits destinés au financement de ces dépenses seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 2016.028: Demande de subvention auprès de l'état pour le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'animation 2016 de la mission gestion intégrée des risques naturels.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la présentation du projet ; De solliciter l'intervention de l'Etat au travers du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en co-financement des fonds déjà acquis grâce à la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur ; D'autoriser le Président à signer tous documents ou conventions en lien avec ce projet

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 2016.029 : GIRN 2016, Partenariat projet CORESTART

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le partenariat avec les membres du projet CORESTART ; D'approuver la mise à disposition de la mission GIRN à hauteur de 5% du temps de travail de la chargée de mission sur le projet 2016-2018 ; D'autoriser le Président à signer tous courriers, documents ou convention inhérents à ce projet

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 19H15.

Les membres présents ont signé le compte rendu.

| | |
|-------------------------|--|
| Maurice DUFFOUR | |
| Alain FARDELLA | |
| Pierre LEROY | |
| Jean Michel REYMOND | |
| Catherine VALDENNAIRE | |
| Cyrille DRUJON D ASTROS | |
| Jean CONREAUX | |
| Max BREMOND | |
| Bernard LETERRIER | |
| Christian LAURENS | |
| Christian GROSSAN | |